

Auto Ecole L.E.C
 2 Rue Robin
 33500 LIBOURNE
 Tél : 05 57 25 23 57
 Email : lec.1@wanadoo.fr
 Numéro de Siret : 438 301 988 000 38
 Numéro d'activité : 75331305733
 Numéro TVA intra : FR 69 438 301 988
 APE/NAF : 8553Z
 N° agrément : E 020 33 1014 0

LES PARCOURS DE LA FORMATION AM

Mon parcours de formation Permis AM.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
Ages	14 ANS		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	50 cm³ ou 4 kW		
Poids à vide	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 Heures	• Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles. • Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquences 2 et 4	4 heures	• Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Utilité et respect de la règle. • prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers. • Facteurs et prise de conscience des risques.

Séquence 3	1 Heure	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation aux risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules. • Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage). • Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.
Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.			

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.